

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 13 février 2020

Élections des conseillers municipaux et communautaires les 15 et 22 mars 2020 Enregistrement des candidatures - 1^{er} bilan

Les déclarations de candidatures aux élections municipales et communautaires de 2020 ont commencé en Isère depuis le mardi 11 février 2020. Elles **se termineront le jeudi 27 février à 18h00**. **Les candidats de toutes les communes doivent déposer une candidature** à la préfecture de l'Isère pour les communes de l'arrondissement de Grenoble et dans les sous-préfectures pour les arrondissements de La Tour du Pin et de Vienne.

Les candidats des communes de plus de 1 000 habitants sont invités à prendre rendez-vous à l'adresse <http://www.rdvmun.isere.gouv.fr/>.

En deux jours, la préfecture et les sous-préfectures ont enregistré :

- 2423 candidatures réparties sur 111 communes, soit 12.75 % du total attendu.
- Pour les communes de 1 000 habitants et plus : 80 listes ont été déposées pour un total de 1997 candidats répartis sur 73 communes.
- Pour les communes de moins de 1 000 habitants : 426 candidats se sont déclarés et sont répartis sur 38 communes.

Le préfet de l'Isère rappelle qu'il est vivement recommandé de déclarer sa candidature dès le début de la période. En effet, plus le dépôt des candidatures sera tardif, plus les éventuelles difficultés liées à ces candidatures seront difficiles à résoudre (informations partielles – manque d'un document ou d'une signature etc...).

Toutes les informations et les documents nécessaires à la déclaration de candidatures sont disponibles sur le site Internet de la préfecture de l'Isère : www.isere.gouv.fr, rubrique "Élections Municipales 2020", en page d'accueil.

Ainsi, les candidats peuvent facilement se renseigner et récupérer tous les documents nécessaires à la déclaration de candidatures afin de se présenter avec des dossiers complets immédiatement recevables.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
04 76 60 48 05

pref-communication@isere.gouv.fr



@Prefet38